



**POST-CONCERTATION SUR LE
PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS A ROMAINVILLE /
BOBIGNY**

**CONTRIBUTIONS DU PUBLIC DEPOSEES
DU 28 NOVEMBRE 2017 AU 31 AOUT 2018**



Table des matières

Index des contributions déposées sur le site internet du projet

ANNA LA SPINA	4
ANNA LA SPINA	7
GIANNI CARROZZA	8
YVETTE DOREMIEUX.....	12

Index des contributions déposées sur le registre papier

UN.E HABITANT.E DE NOISY-LE-SEC	16
UN.E HABITANT.E DE NOISY-LE-SEC	18
UN.E HABITANT.E DE NOISY-LE-SEC	19
UN.E HABITANT.E DE NOISY-LE-SEC	20
UN.E HABITANT.E DE NOISY-LE-SEC	21
UN.E HABITANT.E DE NOISY-LE-SEC	22
UN.E HABITANT.E DE NOISY-LE-SEC	23
UN.E HABITANT.E DE NOISY-LE-SEC	24
UN.E HABITANT.E DE PANTIN	25
UN.E HABITANT.E DE PANTIN	26
UN.E HABITANT.E DE PANTIN	27
UN.E HABITANT.E DE PANTIN	28
UN.E HABITANT.E DE PANTIN	29
UN.E HABITANT.E DE PANTIN	30
UN.E HABITANT.E DE PANTIN	32
UN.E HABITANT.E DE ROMAINVILLE	33
UN.E HABITANT.E DE ROMAINVILLE	34
UN.E HABITANT.E DE ROMAINVILLE	35
UN.E HABITANT.E DE ROMAINVILLE	36
UN.E HABITANT.E DE ROMAINVILLE	37
UN.E HABITANT.E DE ROMAINVILLE	38



**POST-CONCERTATION SUR LE PROJET DE
FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS
MENAGERS A ROMAINVILLE / BOBIGNY**

**CONTRIBUTIONS DEPOSEES SUR LE SITE
INTERNET DU PROJET**

Les contributions sont classées par ordre chronologique de réception



Anna La Spina

Date : 28 novembre 2017

Titre de la question : « Incinérateur à Romainville »

Soyez conscients de votre proposition de projet à Romainville :

« Un incinérateur de Seine-et-Marne et sa dioxine devant la justice

LE MONDE | 27.11.2017 à 11h31 | Par Patricia Jolly

L'agglomération de Melun est poursuivie pour avoir maintenu le site en fonctionnement malgré des mises en demeure.

Lorsqu'elle s'est installée à Maincy il y a quarante ans, à la naissance de son premier enfant, Pascale Coffinet, était convaincue d'avoir fait le meilleur des choix. Fini la pollution parisienne, vive le bon air de la campagne, le poulailler et le potager « bio » qu'elle se réjouissait d'entretenir dans cette commune rurale de Seine-et-Marne de 1 800 âmes dépourvue d'industries.

Un détail chiffonnait tout de même cette artiste-peintre aujourd'hui âgée de 67 ans : la pellicule de poussière omniprésente sur son mobilier de jardin. Mais la mairie de Maincy lui livrait invariablement une histoire rassurante de « vent du Sahara » pourvoyeur de « sable », et lui assurait que les rejets de l'incinérateur de déchets ménagers tout proche de Vaux-le-Pénil – en activité depuis 1965 – étaient scrupuleusement passés au crible. Du 27 novembre au 9 décembre, la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine – propriétaire-exploitant de l'incinérateur durant quelques mois, après une fusion avec le syndicat intercommunal qui l'opérait à l'origine – répondra pourtant devant le tribunal correctionnel de Paris des délits de « mise en danger de la personne » entre 1999 et 2002, et de « poursuite d'une installation classée non conforme » entre mars et juin 2002. « Des rejets 2000 fois supérieurs à la norme »

Devenue première magistrate de Maincy en 2001, Pascale Coffinet n'a pas tardé à découvrir le pot aux roses. Nichée dans une cuvette géographique située sous les vents dominants de l'incinérateur, Maincy a longtemps subi ses rejets de dioxine dévastateurs. « L'incinérateur, qui n'était plus aux normes, avait continué de fonctionner malgré des arrêtés préfectoraux de mise en demeure de 1999 et 2001, et des résultats d'analyses de 2002 ont fait état de rejets de dioxine plus de 2 000 fois supérieurs à la norme, a-t-elle expliqué au Monde. Or, en tant que maire, j'étais personnellement responsable de la santé de mes administrés. »

Pour pouvoir leur garantir un air de qualité, elle fait alors analyser son propre sang et les œufs de ses poules par un laboratoire spécialisé en matière de dioxine à Liège, en Belgique. Les taux relevés sont si alarmants que le biologiste lui téléphone immédiatement pour l'avertir. Saisi de ces résultats, le préfet ne réagit d'abord pas. Ce n'est qu'à la suite d'un arrêté municipal interdisant la consommation d'œufs produits à Maincy, pris par Pascale Coffinet, qu'il diligente une campagne de mesure puis recommande aux Maincéens de bannir les volailles, les œufs et les cucurbitacées locaux.

En 2003, Pascale Coffinet fonde l'Association des victimes de l'incinération de déchets et de leur environnement (AVIE) dont elle est toujours présidente, et saisit la justice. L'AVIE regroupe aujourd'hui 165 personnes physiques riveraines de l'incinérateur qui se sont constituées parties civiles dans le dossier, tout comme la commune de Maincy. L'instruction, d'abord menée par le tribunal de grande

instance de Melun, puis transférée en 2005 au Pôle judiciaire de santé publique de Paris, a duré quatorze ans. Des sarcomes et des lymphomes. Selon Pascale Coffinet, si le nouvel incinérateur créé sur l'ancien site est « conforme aux normes », Maincy n'est pas pour autant débarrassé des dioxines.

« Les résidus se déposent durablement sur les toits et les sols », affirme l'ancienne maire, qui a achevé son mandat en 2008.

Considérées comme des perturbateurs endocriniens, les dioxines contaminent les êtres humains par le biais de l'alimentation, notamment le lait de vache, ou les œufs de poules élevées en plein air.

Dans ce dossier, les plaintes pour « mise en danger de la personne » sont essentiellement fondées sur un risque accru de sarcomes des tissus mous et de lymphomes malins non hodgkiniens (cancers rares de ganglions lymphatiques) auxquels une dizaine de riverains de l'incinérateur auraient succombé ces dernières années. Le lien de causalité entre les rejets de dioxines et ces pathologies n'étant pas formellement établi, l'agglomération melunaise n'est pas poursuivie pour « homicides et blessures involontaires ».

En 2012, la cour d'appel de Chambéry a relaxé une filiale de Suez-Environnement condamnée en première instance pour avoir exploité l'incinérateur de déchets de Gilly-sur-Isère (Savoie), à l'origine d'une grave pollution à la dioxine dans les années 2000. Son unique exploitant s'était dissous quelques mois avant de comparaître provoquant ainsi l'abandon des poursuites à son encontre. »

Réponse du Syctom :

Bonjour,

Plusieurs études relatives aux effets sur la santé de l'incinération des ordures ménagères en France ont été réalisées. Les plus récentes, financées par le plan cancer à partir de 2004 porte sur des études épidémiologiques d'envergure nationale pour l'une sur l'imprégnation biologique de la population aux dioxines autour des usines d'incinération et pour l'autre sur l'impact de l'exposition des fumées d'incinération sur l'incidence des cancers.

L'objectif de l'étude relative à l'impact des usines d'incinération sur l'incidence des cancers était d'analyser la relation entre l'incidence des cancers chez l'adulte et l'exposition aux émissions atmosphériques des usines d'incinération d'ordures ménagères. Elle a porté sur l'analyse de près de 135 000 cas de cancer dans les départements du Haut-Rhin, du Bas Rhin, de l'Isère et du Tarn entre 1990 et 1999. Une relation statistique significative a été mise en évidence chez la femme entre l'exposition aux incinérateurs et l'incidence des cancers toutes localisations réunies, du cancer du sein et des lymphomes malins non hodgkiniens. Un lien significatif a été également retrouvé pour les lymphomes malins non hodgkiniens chez les deux sexes confondus et pour les myélomes multiples chez l'homme uniquement. Cette étude écologique géographique ne permet pas d'établir la causalité des relations observées, mais elle apporte des éléments convaincants au faisceau d'arguments épidémiologiques qui mettent en évidence un impact des expositions anciennes des incinérateurs sur la santé. Portant sur une situation passée, ses résultats ne peuvent pas être transposés à la période actuelle.

Quant à l'étude relative à l'imprégnation de la population par les dioxines autour des usines d'incinération, son objectif principal était de savoir si les populations résidant autour d'UIOM étaient plus imprégnées par les polluants émis par les incinérateurs que celles qui en étaient éloignées et de préciser les déterminants (alimentaires ou autres) de cette imprégnation. Cette étude apporte aussi les premières données françaises d'imprégnation sérique par les dioxines.

L'étude porte sur une exposition plus récente (années 1990-2005) que l'étude sur les cancers. Cette étude a évalué l'impact de la consommation de produits locaux sur l'imprégnation biologique par les dioxines – mesurée dans le sérum – et a fourni de précieuses informations sur l'exposition. Elle a montré que le fait de résider sous le panache d'un incinérateur d'ordures ménagères n'avait pas de répercussion sensible sur la concentration sérique de dioxines et qu'il n'y avait pas d'élément en faveur d'une exposition par inhalation. Seuls, les consommateurs de produits laitiers et d'œufs provenant d'animaux élevés dans l'aire de retombée au sol des émissions, les agriculteurs notamment, présentaient des concentrations sanguines de dioxines significativement plus élevées que les témoins non exposés à un incinérateur ; cette surexposition était observée principalement dans le cas d'installations anciennes et hors normes. Par ailleurs, l'étude a montré que l'imprégnation par les dioxines de la population française se situe dans la moyenne européenne et que les facteurs individuels – tels que l'âge, la corpulence – et la consommation alimentaire habituelle, en particulier celle des produits de la pêche, en sont les déterminants essentiels.

Ces deux études confirment l'utilité des limites d'émission de polluants qui sont appliquées depuis le début des années 2000 pour les incinérateurs « nouvelle génération ». Les conclusions de ces études sont les suivantes : « Avec ces mesures, l'impact sanitaire des incinérateurs d'ordures ménagères pourrait être suffisamment contrôlé pour que se pose la question de faire désormais porter l'effort de recherche sur d'autres sources de pollution industrielles moins réglementées. »

Dans le cadre du projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny, trois solutions techniques sont envisagées pour la gestion des ordures ménagères résiduelles dont la création d'une chaufferie CSR (combustible solide de récupération) qui respecterait les seuils très contraignants de rejets. Le Syctom veille à garantir la maîtrise des impacts environnementaux et sur la santé, de l'ensemble de ses installations.

Par ailleurs, une chaufferie CSR se distingue d'un incinérateur classique pour les raisons suivantes :

- - Une chaufferie CSR a pour finalité la production d'énergie et les capacités sont dimensionnées au regard d'un besoin local de chaleur ; elles sont conçues de manière à être adaptables à un autre combustible pour ne pas être dépendantes d'un approvisionnement en déchets (remplacement du CSR par de la biomasse bois par exemple).
- - Les CSR bénéficient d'une définition réglementaire propre inscrite au Code de l'environnement (article R. 541-8-1) : « Un combustible solide de récupération est un déchet non dangereux solide, composé de déchets qui ont été triés de manière à en extraire la fraction valorisable sous forme de matière dans les conditions technico-économiques du moment, préparé pour être utilisé comme combustible dans une installation relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. ». Les CSR constituent des substituts aux énergies fossiles : ils sont riches en énergie, stockables et transportables vers une installation de production d'énergie. La composition des CSR varie en fonction des lieux et des périodes de production : ils peuvent contenir du bois, des textiles, des plastiques variés, des mousses, des cartons, des papiers provenant des refus de tri des encombrants et des collectes sélectives.
- - Les chaufferies CSR présentent des performances énergétiques et environnementales optimisées. En effet, l'utilisation d'un combustible calibré et de qualité constante et connue permet un fonctionnement régulier de l'installation et un faible besoin en maintenance. Les rejets de l'installation peuvent être minimisés compte-tenu de la très faible teneur en polluants contenus dans les CSR, la réglementation encadrant non seulement le fonctionnement des chaufferies CSR mais également la qualité intrinsèque du combustible.

Anna La Spina

Date : 10 décembre 2017

Question posée par e-mail à l'équipe projet du Syctom à la suite de la réponse apportée à la question du 28 novembre déposée sur son site internet :

J'ai bien lu votre réponse. Je me demande si vous avez déjà évalué la possibilité de réaliser le projet du Plan b'om : <http://www.planbom.org/le-plan-b-om>

Il me semble que c'est un projet ambitieux et qui a été adopté dans plusieurs villes en France. Aussi, ce projet correspond à ce que la population locale souhaite, au moins ceux qui sont au courant des projets proposés pour la réhabilitation de la déchetterie de Romainville.

Réponse :

Bonjour,

Le Syctom a réalisé un exercice de chiffrage de ce plan B'OM que vous pouvez retrouver au lien suivant : <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/wp-content/uploads/2017/10/Exercice-de-chiffrage-Plan-BOM-280917.pdf>

Gianni Carrozza

Date : 22 décembre 2017

Question adressée par e-mail à Monsieur le garant, Jacques Roudier

Monsieur le garant,

J'ai assisté jeudi 21 décembre à la séance du Syctom qui a approuvé la construction d'une installation de séchage dit "naturel", visant à préparer le combustible pour l'incinération à partir d'OMR, sur le site de l'actuel centre de transfert de Romainville.

L'unanimité étouffante qui a caractérisé cette séance n'aurait pas déplu au regretté Kim Il Sung. Seul le vote contre de M. Laurent Abrahams, élu de Montreuil, a sauvé l'honneur de cette institution préposée au traitement des déchets de la plus grande partie de la Région Parisienne.

L'adoption au conseil d'Est Ensemble d'une note de positionnement et d'une délibération allant dans le même sens que la décision du Syctom, le 19 décembre dernier, dans des conditions assez bizarres, où le quorum des présents ne semblait même pas atteint, laisse planer le doute quant à la régularité de cette décision.

Lors du comité syndical du Syctom, tous les intervenants n'en finissaient plus de s'auto-congratuler de l'exemplarité démocratique de cette décision, de la transparence de la concertation, de l'ampleur du débat.

Or vous savez parfaitement – comme cela a été mis en lumière lors de la séance de clôture de cette consultation à Bobigny le 7 novembre dernier – que la population locale n'est en rien satisfaite de l'information fournie, ni des procédures adoptées, ni des décisions qui allaient être prises.

Vous savez bien, et il faudra le rappeler à la présidence du Syctom quand les oppositions commenceront à se manifester véritablement, que :

- très peu de monde a été réellement informé et impliqué dans le processus de concertation
- la solution n° 2 qui a été approuvée par le Syctom n'a été portée à la connaissance du public qu'en cours de route et n'était pas initialement prévue, car seule une installation de préparation de combustibles CSR avait été envisagée
- sur cette technique dite de "séchage naturel" le Syctom n'a jamais fourni les renseignements techniques que tout le monde – y compris Est Ensemble – réclamait pour pouvoir se prononcer
- l'enchaînement des décisions entre le positionnement d'Est Ensemble et le vote du Syctom ressemble bien à un passage en force, dans des délais qui ne pouvaient pas permettre à qui que ce soit d'approfondir la connaissance du procédé choisi
- dans les jours et mois à venir, des informations sur le procédé choisi remonteront à la surface et ne manqueront pas de nourrir l'opposition face à l'absence de discussion sur la décision prise.

Ce qui est certain, c'est que la décision du Syctom montre bien quelle est la logique à l'œuvre dans cette institution, malgré ses tentatives de greenwashing.

- Le Syctom a déjà approuvé et financé à hauteur de deux milliards d'euros la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry accompagné d'une installation de TMB, qui devra l'alimenter.
- En décidant de sécher les OMR sur le site de Romainville, il fait le choix de continuer à produire du combustible pour ses incinérateurs. Cette décision est le triomphe du statu quo.

- Le procédé choisi est certes moins nuisible et dangereux que celui de l'ancien projet délirant de TMB, mais va dans la même direction : surtout pas de collecte sélective généralisée des biodéchets en porte-à-porte – seule solution correcte pour parvenir à un résultat de tri de niveau européen – collecte qui continue d'être considérée comme une dépense inutile et onéreuse.
- La forte densité urbaine qui justifie dans le discours du Syctom son refus obstiné de travailler dans la perspective d'une mise en place de collecte sélective des biodéchets n'est curieusement jamais retenue comme argument pour refuser les nuisances qu'engendre sur l'agglomération parisienne l'incinération des OMR (qui se traduit aussi par l'enfouissement de 30% des résidus de combustion).

La solution 1 - parmi les trois envisagées - aurait laissé la porte ouverte à la recherche d'une véritable réponse au problème de la réduction des déchets. La solution adoptée grave dans le marbre la politique du Syctom pour les 20 prochaines années : brûler, brûler, brûler.

Dans ces conditions, le Syctom ne devra pas s'étonner si la population trouve d'autres moyens pour exprimer son opposition à ces "solutions" d'un autre âge et à ses pratiques autoritaires.

Réponse de Monsieur le garant, Jacques Roudier (apportée le 24 décembre 2017) :

Bonjour Monsieur,

J'ai bien reçu votre message du 22 décembre. Il appelle de ma part deux observations :

- la solution dite 2 n'a pas été introduite en cours de route; elle figure dans le dossier que le maître d'ouvrage a produit avant le début de la concertation. Cette solution a fait l'objet d'un certain nombre de questions et d'informations complémentaires qui ont été fournies par le maître d'ouvrage et ses équipes et mises en ligne au fur et à mesure qu'elles étaient produites.
- le bilan que j'ai produit rapporte ce qui a été dit au cours de la concertation, qui est plus nuancé que vous le dites dans votre message.

Pour le reste, il ne m'appartient pas de commenter les décisions du Syctom.

Réponse du Syctom :

Bonjour Monsieur,

Vous avez adressé des remarques à Monsieur le garant, Jacques Roudier au sujet du projet de reconstruction du centre à Romainville / Bobigny, de la concertation préalable et de son issue.

En complément, le Syctom souhaite apporter quelques précisions au sujet de sa décision, étant entendu qu'il ne revient pas au Syctom de commenter les décisions des élus de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble.

A l'occasion de la concertation préalable sur le projet, le Syctom a mis en œuvre un dispositif d'information et de participation du public complet, et qui dépassait les exigences de la réglementation en la matière.

Lors de la réunion publique de clôture du 7 novembre, le Syctom a présenté les différents temps de concertation qui ont été organisés (2 réunions publiques, 4 ateliers thématiques, une exposition itinérante de 12 étapes sur 5 villes), et la large palette d'outils d'information mis à la disposition du public (site internet, lettres d'information, flyers, publicité dans les journaux, articles dans les supports municipaux...). Le garant a répertorié ces différentes actions dans son bilan et a reconnu les efforts mis en œuvre par le Syctom pour aller à la rencontre du public et diversifier les canaux pour lui permettre de s'informer et l'inciter à participer à cette concertation et aux réflexions menées sur le projet. La CNDP, lors de sa séance plénière du 6 décembre 2017, a par ailleurs pris acte du bilan de Monsieur Roudier.

Concernant la solution n°2 dite d'optimisation de la logistique urbaine prévoyant un recours au séchage naturel des OMR, dès le mois d'octobre 2017, a été mis à la disposition du public une fiche technique présentant ce procédé ([disponible ici](#)). Une présentation plus détaillée de cette solution a également été réalisée lors de l'atelier n°3 dédié aux solutions de gestion des OMR. Enfin, le Syctom a répondu tout au long de la période, aux questions qui lui ont été posées par l'intermédiaire du site internet.

Les demandes d'information complémentaire formulées notamment par les élus locaux, pendant et après la concertation préalable (notamment par l'EPT Est Ensemble le 21 novembre), ont été entendues. Aussi, le Syctom a proposé aux membres du Comité de suivi du projet (élus et représentants des villes de Romainville et Bobigny et de l'EPT Est Ensemble, représentants associatifs – Arivem, Environnement 93 et FNE Ile-de-France – et représentants du personnel), de visiter une installation mettant en œuvre un procédé analogue. Cette visite a eu lieu à Londres (Frog Island) le 8 décembre 2017, soit en amont du Comité syndical du 21 décembre 2017.

Cette visite a permis de lever les interrogations restées en suspens à ce sujet, et a donc permis aux élus de prendre leur décision en regard de leur appréciation de cette visite. Les élus représentés au Comité syndical qui n'ont pas participé à la visite ont également été destinataire d'une note d'information complémentaire. Les équipes du Syctom se sont donc efforcées d'apporter toutes les précisions nécessaires aux élus pour leur permettre de prendre une décision en connaissance.

Ce document a été mis en ligne sur le site internet du projet, pour être accessible à tous. Vous pouvez en prendre connaissance [en cliquant ici](#).

Par ailleurs, vous mentionnez les collectes de biodéchets et les efforts à faire pour mettre en œuvre une politique cohérente au niveau du territoire. La solution n°2 est une solution flexible qui reste pertinente dans le cadre d'une politique ambitieuse d'amélioration du geste de tri et en particulier, après la généralisation de la mise en œuvre de la collecte sélective des biodéchets, actuellement en phase d'expérimentation. En effet, en partenariat avec l'établissement Public Territorial Est-Ensemble, compétent en matière de collecte, le Syctom a engagé en octobre 2017 une expérimentation de collecte des déchets organiques dans le quartier du Bas-Pays à Romainville, à l'occasion de laquelle des animations de prévention et de sensibilisation sont organisées avec les services publics locaux sur le territoire (distribution des bio-seaux, porte-à-porte, animations en écoles...). A titre d'exemple, ces procédés de séchage existent depuis plusieurs années dans la région de Milan où les collectes sélectives de biodéchets sont performantes. Ces procédés restent efficaces même quand les déchets résiduels contiennent une très faible proportion de matière organique notamment car la collecte séparative des déchets alimentaires ne couvre pas tout le spectre de la matière organique contenue dans les OMR.

En outre, concernant le montant affecté au projet Ivry-Paris XIII, le coût affecté à la reconstruction du centre s'élève à 962 millions d'euros (dont 457 M€ pour l'UVE et 505 M€ pour l'UVO).

Enfin, fort des enseignements tirés de la concertation préalable sur le projet et conformément à la décision de la CNDP du 6 décembre 2017, le Syctom a décidé de poursuivre l'information et la participation du public sur le projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Les modalités de mise en

œuvre de ce dispositif seront précisées avec le garant ces prochaines semaines et tiendront compte de l'avancement du projet et des prochaines étapes : phase de consultation jusqu'au choix de l'opérateur pour la construction de l'installation puis phase de présentation du projet retenu jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Yvette Dorémieux

Date : 15 janvier 2018

Question déposée sur le site du projet Romainville / Bobigny :

Pourquoi le projet n°1 a-t-il été abandonné ?

Réponse :

Bonjour Madame,

Nous vous remercions pour votre question à laquelle nous souhaitons apporter la réponse ci- dessous.

Au lancement de la concertation préalable en juillet 2017, trois solutions techniques étaient envisagées pour le gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR) dans le cadre du projet :

- Solution n°1 : Modernisation du site ;
- Solution n°2 : Optimisation de la logistique urbaine ;
- Solution n°3 : Traitement partiel.

Réunis le 21 décembre 2017, les élus du Comité syndical du Sycatom ont délibéré sur les enseignements tirés de cette concertation et approuvé les caractéristiques du projet intégrant la solution technique n°2. En effet, si les trois solutions intégraient le recours massif au transport fluvial, la solution retenue est plus optimale du point de vue logistique et permet de répondre à l'objectif de réduction du recours à la mise en décharge des déchets.

Le séchage des OMR consiste à réduire la quantité d'eau contenue dans les déchets, et donc de réduire la masse des déchets à transporter et à traiter dans les unités de valorisation énergétique de 25 à 30%. Ce procédé permet également de garantir la maîtrise des nuisances (maîtrise des odeurs, suppression des jus), ce qui permet une meilleure gestion de la logistique urbaine.

Du fait du fonctionnement en réseau des installations du Sycatom, l'optimisation de la dimension logistique du transfert des OMR permet également d'améliorer la gestion des déchets à l'échelle du Sycatom.

La solution n°1 n'apporte aucune réponse en termes de solution de traitement des déchets alors même que le Sycatom ne dispose pas de capacités suffisantes pour traiter les déchets dont il a la responsabilité. Ainsi sur cette question du traitement des OMR la solution n°1 est identique à la situation actuelle.

Les détails de la solution n°2 et les étapes du procédé de séchage sont présentés dans une fiche mise en ligne à l'occasion de l'atelier organisé dans le cadre de la concertation préalable et dédié aux solutions envisagées pour la gestion des OMR. Vous pourrez en prendre connaissance sur le site internet du projet ou en [cliquant ici](#).

Lors de la délibération du Comité syndical du 21 décembre, le Sycatom a décidé de poursuivre la démarche de participation et d'information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il s'agira d'informer le public sur le projet retenu par le Sycatom, lui laisser la possibilité de poser

des questions, de se renseigner et sur ce projet et de donner son avis. Dans ce cadre, durant les mois de février et mars 2018, une exposition itinérante sera proposée au public.



**POST-CONCERTATION SUR LE PROJET DE
FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS A ROMAINVILLE /
BOBIGNY**

CONTRIBUTIONS DEPOSEES SUR LE REGISTRE

Les contributions sont classées par ordre chronologique de réception



Un.e habitant.e de Noisy-le-Sec

Date : 17 février 2018

Question

Je souhaiterais savoir comment et où seront recyclés les déchets valorisables près de l'Île-de-France ?

Réponse

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question à laquelle nous souhaitons apporter la réponse ci-dessous. Les déchets valorisables peuvent être définis comme les déchets contenant une part de valorisables. Ils peuvent donc provenir des collectes d'ordures ménagères, des collectes sélectives, des déchets alimentaires, ... En fonction des flux collectés, ils sont dirigés vers des centres de traitement des déchets différents.

Ainsi, les collectes sélectives (CS), (papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques) sont l'objet d'une collecte spécifique et sont acheminés dans les centres de tri. Une fois triés et séparés par types de matériaux, les déchets issus des collectes sélectives sont dirigés vers les usines de recyclage pour être transformés en nouveaux produits.

Par exemple :

- Les journaux, revues et magazines sont dirigés vers la papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne puis deviennent du papier journal.
- Les EMR (cartons bruns et cartonnettes) sont dirigés vers les papeteries Europac, Saica et Emin Leydier puis deviennent du carton brun.
- L'aluminium issu de la collecte sélective est dirigé vers l'usine Regeal-Affimet à Compiègne ou à l'usine Alunova en Allemagne (pour le flux de petits aluminiums expérimentaux de Nanterre). On obtient ensuite de l'aluminium qui est utilisé pour couler diverses pièces, celles du secteur automobile par exemple.

Actuellement, le centre de tri des collectes sélectives multimatériaux à Romainville dessert neuf communes de Seine-Saint-Denis et tout ou une partie des arrondissements de l'est parisien. En 2017, le centre a réceptionné environ 46 000 tonnes de CS. Après sa reconstruction, il pourra en réceptionner 60 000 tonnes par an.

Pour de plus amples informations sur les collectes sélectives, nous vous invitons à [consulter la Fiche Technique](#) réalisée lors de la concertation préalable sur le fonctionnement d'un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux. Vous y trouverez des informations précises ainsi qu'une annexe sur le devenir de l'ensemble des matériaux triés.

Pour les ordures ménagères, une fois collectées, elles sont dirigées vers des unités de valorisation énergétique (UVE). La chaleur générée par la combustion des déchets permet de produire de la vapeur pour alimenter le réseau de chaleur de la Compagnie Parisienne du Chauffage Urbain (CPCU), et de l'électricité, utilisée pour le fonctionnement des centres et dont le surplus est vendu à EDF.

Sur le territoire du Syctom, les ordures ménagères sont principalement dirigées vers les UVE de Saint-Ouen, Issy-les-Moulineaux et Ivry-Sur-Seine. Le centre de Romainville est actuellement un centre de transfert des ordures ménagères permettant de réguler les flux de déchets et de réduire les distances

Contributions du public déposées du 28 novembre 2017 au 31 août 2018
parcourues par les camions-bennes.

Contributions du public déposées du 28 novembre 2017 au 31 août 2018

Un.e habitant.e de Noisy-le-Sec

Date : 17 février 2018

Contribution

Très bien.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Noisy-le-Sec

Date : 17 février 2018

Contribution

Bonne initiative. Merci à vous.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Noisy-le-Sec

Date : 17 février 2018

Contribution

Très bon projet.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Noisy-le-Sec

Date : 17 février 2018

Contribution

Vraie sensibilisation au niveau des déchets et surtout des déchets verts. Merci pour l'initiative.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Noisy-le-Sec

Date : 17 février 2018

Contribution

TRES bien.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Noisy-le-Sec

Date : 17 février 2018

Contribution

Je travaille à Romainville dans une école ! Je trouve que c'est un excellent projet. Bravo et merci.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Noisy-le-Sec

Date : 17 février 2018

Contribution

Très bonne idée de valoriser le tri des déchets.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Pantin

Date : 24 février 2018

Contribution

Super projet.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Pantin

Date : 24 février 2018

Contribution

Une présentation très intéressante malgré le froid glacial !

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Pantin

Date : 24 février 2018

Question

Quel type de péniche sera utilisé pour le transport des ordures ménagères ? Quelle organisation pour la circulation des péniches ?

Un service de collecte sera-t-il envisagé pour la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite ?

Réponse du Sycotom

Bonjour,

Nous vous remercions pour vos questions auxquelles nous souhaitons apporter la réponse ci-dessous.

Les embarcations envisagées à ce stade de définition du projet pour le transport des déchets sont des bateaux à fond plat non motorisés appelés **barges**, dans lesquels peuvent être chargés des conteneurs maritimes de taille standard. C'est dans ces conteneurs hermétiquement clos que seront transportées les déchets sortants de l'installation (ordures ménagères préalablement séchées, pulpe de déchets alimentaires, ...). Une barge pourra transporter plus d'une vingtaine de conteneurs simultanément.

Chaque rotation de barge ne transportera qu'un seul type de déchet et ne desservira donc qu'une seule destination.

Ce type de bateau, barge + pousseur (cf photo), est adapté aux canaux à écluses qui seront empruntés à l'aller comme au retour (Canal de l'Ourcq, puis Canal Saint-Denis) pour desservir les différents sites de valorisation situés en bord de Seine.

Afin de maintenir les usages actuels sur le chemin de halage (circulation douces, ...) qui borde le Canal de l'Ourcq au droit du site durant l'exploitation du port, le Sycotom s'est engagé à réaliser une couverture des zones de chargement des conteneurs dans les barges.

Pour répondre à votre deuxième question, la conception de la déchèterie et les risques inhérents à cette activité ne sont pas compatibles avec l'accès d'une personne à mobilité réduite, seule. L'accompagnement par une personne valide est nécessaire pour décharger le véhicule et déposer les déchets dans les contenants adaptés..

Toutefois, dans le cadre de la collecte des déchets ménagers, compétence du territoire d'Est-Ensemble, un service adapté pour les personnes à mobilité réduite pourrait être envisagé (collecte à domicile, en point d'apport spécifiques, ...).

Un.e habitant.e de Pantin

Date : 24 février 2018

Contribution

Merci de cette sensibilisation le jour du marché (Marché sur l'eau). J'habite Pantin.

Réponse du Sycotom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Pantin

Date : 24 février 2018

Contribution

Merci pour ce petit atelier de sensibilisation instructif et chaleureux.

Réponse du Sycotom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Pantin

Date : 24 février 2018

Contribution

Tout à fait partante pour le projet. Un plus pour sauvegarder la planète pour les générations futures et pour faire évoluer notre consommation. Merci.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation



Un.e habitant.e de Pantin

Date : 3 mars 2018

Question

Il existe dans une agglomération la collecte et le retraitement des couches-culottes. Cela peut-être être pris en compte pour le nouveau centre de retraitement.

Réponse

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution à laquelle nous souhaitons apporter une réponse ci-dessous.

En effet, une unité industrielle capable de recycler 10 000 tonnes de protections hygiéniques absorbantes par an a récemment ouvert ses portes à Trévis, dans le Nord de l'Italie.

Cette solution, permettant de produire de la cellulose, du plastique et du polymère super-absorbant, pourrait bientôt se voir déployée sur le plan international.

Il est cependant à noter que sa mise en œuvre nécessite des adaptations préalables, notamment un service de collecte séparée et des modifications règlementaires permettant de réintroduire ces matières premières recyclées sur le marché.

Aussi en regard de la réglementation en vigueur et compte-tenu de l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur son territoire, le Sycatom ne prévoit pas de traitement spécifique des couches-culottes dans le cadre du projet de reconstruction du centre à Romainville/Bobigny. Ces déchets, une fois séchés dans l'unité de séchage naturel, auront un pouvoir calorifique intéressant pour une valorisation énergétique dans les unités du Sycatom d'Ivry-sur-Seine, St-Ouen ou Issy-les-Moulineaux.

Un.e habitant.e de Romainville

Date : 16 mars 2018

Contribution

Très bon projet pour notre Terre déjà bien dégradée et magnifique projet pour le bien-être de nos enfants. Bibiche

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Romainville

Date : 16 mars 2018

Contribution

Super projet.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Romainville

Date : 16 mars 2018

Contribution

Merci pour l'accueil et les informations très utiles pour la compréhension de ce futur projet. Bon courage. Jean

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Romainville

Date : 16 mars 2018

Contribution

Merci au Sycdom de nous expliquer des choses et de sensibiliser les gens au comportement à avoir vis-à-vis des différentes poubelles.

Réponse du Sycdom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Romainville

Date : 16 mars 2018

Contribution

Merci pour ce moment de commémoration. J'aurai besoin de plus de moments de rencontre comme celui-ci. Bonne continuation.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Un.e habitant.e de Romainville

Date : 24 mars 2018

Contribution

Le projet est viable sauf le bruit sonore pour ceux qui habitent dans les environs.

Réponse du Sycotm

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

